



Dans ce numéro :

Article : P. 2
Inceste autochtone et inceste domestique

Note de lecture : P. 4
L'enfant abusé, nouvelle figure de l'enfance en danger

A venir, a noter : P. 5
Organisé par le C.R.I.A.V.S

A venir, a noter : P. 8
Ici

A venir, a noter : P. 9
Ailleurs

EDITO

« Autour de l'inceste »

Cet été (21 juillet), dans le journal *Le Monde.fr* a été publié un court article : « *En Israël, se faire passer pour juif pour séduire une femme conduit en prison* ». Sans dissenter sur les questions éthiques et les intrications de la morale et des normes sociales, cette information montre la relativité de la notion de viol. Le code pénal français conçoit le viol, lorsque la victime est pénétrée sans son consentement, par contrainte, menace ou surprise. L'exemple israélien pose particulièrement d'une part la question de la définition du consentement, de la séduction et de la vulnérabilité, et d'autre part la relativité sociale de leurs définitions, tant l'on peut remarquer des variations selon les sociétés, les pays, les périodes historiques.

L'inceste n'échappe pas à ces questions. C'est pourquoi le **mardi 23 novembre 2010** au centre hospitalier Gérard Marchant le CRIAVS Midi Pyrénées organise « autour de l'inceste » une journée d'étude et de conférences.

L'inceste est très souvent entendu comme l'abus sexuel d'un père sur sa fille, celui-ci prétendant, ce n'est pas rare, qu'elle avait consenti au rapport sexuel. La clause pénale aggravante de la vulnérabilité de la qualité de mineur(e), montre à l'instar du « maquillage » d'identité précédemment évoqué, que faire une unité de « désirer, vouloir et consentir » n'est pas si simple. L'inceste adelphique (agi dans la fratrie : frère/sœur ; sœur/frère ; frère/frère ; sœur/sœur) bien que moins mis en exergue et moins puni, existe et vient montrer à l'instar de l'inceste maternel que l'on ne peut restreindre le générique *inceste* à la seule domination du père sur sa fille. Et les services de l'Aide Sociale à l'Enfance savent bien que la dynamique incestueuse (sexualisation agie) ou incestuelle (climat incestueux sans passage à l'acte reconnu) est familiale, avec une confusion diffuse des rôles et des places. Cette confusion s'exprime dans une situation d'emprise et de vulnérabilité mutuelles. Comme le disait Montaigne : « Point n'est de maistre sans l'ouïe des serviteurs ». Cette confusion se transmet souvent de génération en génération.

Agir sur la problématique de l'inceste ne se réduit pas à l'édiction de lois comme, la française du 8 février 2010 qui reprend essentiellement l'ascendance par rapport à la victime et l'autorité sur celle-ci. Le traitement social de l'inceste se conçoit dans l'articulation de l'éducatif, du thérapeutique et du juridique, ou l'accompagnement, le soutien se conjuguent avec le soin et la peine.

Cette articulation des institutions normatives et la conjugaison de leurs actions sont, à l'instar des savoirs, des procédures et des devoirs toujours à remettre en question, au risque sinon d'enfermer, les usagers, les patients, les justiciables et les victimes mais aussi les professionnels dans une politique conservatrice qui n'est pas sans rappeler celle de l'inceste.

ARTICLE

Inceste autochtone et inceste domestique

Le mot inceste peut être appréhendé selon deux points de vue principaux, l'un en lien avec sa définition étymologique : *incestus* qui signifie *impur* voir *sacrilège*, l'autre avec les conditions sociologiques d'alliance. Dans la première acception est ciblé l'abus, notamment sexuel, d'une personne profitant de la vulnérabilité d'une autre. Dans la seconde acception sont ciblées les règles sociales des rapports et alliances conjugales, notamment citées par de nombreux anthropologues et psychanalystes pour éviter les problèmes liés à la consanguinité et l'endogamie.

Il est important de remarquer dans l'histoire de l'humanité un continuum de règles prohibant certaines formes d'alliance. Ces règles sont variables selon le temps, l'espace et l'environnement social. De même que la note de lecture du texte de **Laurence Gavarini** « **L'enfant abusé, nouvelle figure de l'enfance en danger** », montre des variations dans l'appréhension de l'enfant pouvant présenter des excès inverses ; aussi peut-on trouver des règles contradictoires concernant la prohibition ou l'obligation de la condition d'alliance maritale. En résumé nous trouvons d'un côté les lois de l'autochtonie obligeant une personne à s'allier à une autre personne de même condition (citoyenne, rang social etc.) ; d'un autre côté au contraire nous trouvons la prohibition de l'alliance entre personnes de même groupe. Ici, passé, présent et futur se confondent et interrogent nos évidences, nos affirmations.

Dans l'article du journal le Monde.fr cité dans notre édito, il est fait référence à un fait divers : une personne abuse du consentement d'une autre, et non abuse sexuellement de l'autre. En effet ce qui constitue ici légalement le crime n'est pas la contrainte d'un rapport non consenti mais la stratégie séductrice. Le crime sexuel est constitué non par l'acte mais par l'intention frauduleuse ou fallacieuse, qui abuse ou profite d'une vulnérabilité ; ce, à l'instar de la vulnérabilité de l'état légal de mineur (même avec assentiment de celui-ci) en ce qui concerne les actes, mal nommés, « pédophiles » extra ou intra-familiaux. Paradoxalement, dans le cas de pédophilie intra-familiale (que les grecs nommaient à plus juste titre « pédopthorie » ; *phthora* – corruption, destruction), l'on parlera de prohibition de l'inceste endogame ; alors qu'ici c'est l'exogamie ou plus exactement la xénogamie qui est prohibée. (xénos- étranger ; xénogamie- alliance conjugale avec un étranger ; voire xénélasie – reconduite de l'étranger chez lui, très en vogue en ce moment ; xénophobie – peur de l'étranger ; misoxénie – haine de l'étranger etc.)

Cette prohibition de la xénogamie est le corollaire de lois d'autochtonie, encore en vigueur en Israël, concernant l'identité juive, s'il faut croire le journal Le Monde. Beaucoup d'anthropologues ont relevé de nombreuses variations de prohibition de l'inceste, selon les époques (cf. Egypte antique), les lieux – pays (cf. Chine, Angleterre), les religions etc. Il n'y a pas de modèle unique, bien qu'énoncé universel de l'inceste. Ceci, bien sûr ne vient rien dire des dommages et traumatismes que différents modes de transgressions incestueuses peuvent ou non provoquer selon la vitalité (*vitus* – force) ou la vulnérabilité (*vulnus* – blessure, faiblesse) de l'incestueux. Peu d'anthropologues ou d'historiens (mise à part, Paul Veyne, Jean Pierre Vernant, Marcel Détiéne, Jean Philippe Descola...) ont mis en perspective la prohibition de l'inceste domestique (*Domus* – maison, domaine) et l'obligation d'autochtonie ; autrement dit l'obligation d'épouser (ou d'avoir ici un rapport sexuel) une personne de même nationalité, de même religion, de même rang social etc...(*Autos* – soi-même ; *Chthon* – terre).

Pourtant la reprise contemporaine par Sigmund Freud du mythe d'Œdipe, et sa désinence de la prohibition universelle de l'inceste reprise par les anthropologues comme Claude Lévi-Strauss, nous en joint à questionner cette dialectique dynamique entre l'inceste domestique et l'autochtonie.

Il n'y a pas de mot spécifique et distinct pour désigner l'inceste chez les grecs anciens. Si ce n'est **μίασμα** – miasme – souillure et son corollaire la **κάθαρση** – purification, purgation – catharsis.

ARTICLE suite

La question de l'inceste même dans le mythe d'Œdipe (chez Homère, Sophocle, Euripide etc.) implique essentiellement le rapport à la mère **μητέρα** (*météra* ; *métro*). Pas de lois spécifiques sur l'inceste paternel ou adelphique, ni de condamnations particulières, outre la réparation de l'outrage et des dommages à la famille.

Œdipe roi (mal traduit car l'ouvrage de Sophocle est « *Œdipes Tyrannos* » – Œdipe Guide ; alors que roi en grec se dit *Basiléus*, et l'équivalent de notre actuelle acception de tyran est dans l'Hellas antique le *despotès*) est écrit au moment où Périclès sous la pression de la *Polis* athénienne édicte une loi dite d' « Autochtonie » où un citoyen athénien devait obligatoirement épouser une athénienne (et vice versa), au risque sinon que les descendants soient métèques. Sophocle se sert donc du mythe d'Œdipe et Jocaste pour accuser (mettre en cause) l'autochtonie, notamment en faisant implicitement référence à la théogonie de l'olymp. La fonction paternelle dans la théogonie est représentée par *ZEUS* qui vient rompre le rapport fusionnel de la mère *GAÏA* avec ses fils amants – Ouranos et Cronos – qu'elle a conçue elle-même (par parthénogénèse ; cf. *parthénos*- vierge). *Zeus*, fils de Cronos, si l'on veut est l'ousie (l'incarnation) du « nom du père » lacanien, ou de « l'interdit paternel » freudien. Pour défendre cette thèse avec plus d'effet Sophocle y joint un autre interdit majeur avec le rapport sexuel avec la mère qui est celui du meurtre du père.

Il semblerait que la transgression de l'inceste, comme l'évoque Sophocle et Freud, ou la transgression de l'autochtonie, ainsi que nous le rapporte le journal *Le Monde*, alors qu'inverses puissent induire des éprouvés, voir des vécus traumatiques. Dans les deux cas évoqués (jeune femme juive ou jeune prince hellène) l'ancrage à la loyauté familiale ou identitaire semble assujettir le sujet, tandis qu'en d'autres lieux ou d'autres formes, elle le protège et participe à long terme de son autonomie.

NOTE DE LECTURE

L'enfant abusé, nouvelle figure de l'enfance en danger.

De Laurence Gavarini : sociologue maître de conférence en sciences de l'éducation à l'université Paris VIII:

Dans la revue « Mouvements » 2002/4 n° 23

Editions La Découverte

Au cours des dernières décennies le rapport social à l'enfant a connu une « révolution silencieuse ». Un investissement particulier de l'enfant a vu progressivement le jour et a pu provoquer des affects démesurés. S'il n'est pas plus apprécié que par le passé il n'en est pas moins idéalisé, objet d'amour mais aussi de sacrifice mais toujours jusqu'à l'excès.

Le travers de ce que L. Gavarini qualifie de « passion » pour l'enfant, est que désormais aujourd'hui elle est souvent considérée comme ambiguë voire douteuse chez l'adulte. La vision de l'enfant idéalisé et appréhendé comme étant « innocent » du sexuel (loin de l'enfant freudien reconnu comme sujet avec ses pulsions, sa sexualité, sa séduction, ses fantasmes mais aussi sa division et ses conflits psychiques) donne lieu à des préconisations de prévention. La sexualité infantile devient sujette à caution. Elle ne peut plus être évoquée autrement que comme un symptôme, une trace mnésique voire traumatique de l'exposition de l'enfant à la sexualité des adultes ; elle devient en tout cas pathologique. De même les jeux sexuels enfantins sont réinterprétés comme des schémas de domination voire des crimes sexuels.

De ce nouveau rapport à l'enfant vont naître de nouvelles pratiques éducatives et d'importantes modifications de la famille et de la fonction parentale (réagencement des places et des rapports entre les sexes et les générations) mais aussi un refus de la soumission et des rapports hiérarchisés que celle-ci supposait. Nous sommes passés d'une logique d'obéissance, normative à une logique libérale, contractuelle et affective. Les enfants deviennent des pairs. L'exercice traditionnel de l'autorité par la contrainte est désormais assimilé à un comportement violent, quand paradoxalement dans le même mouvement on s'accorde à penser que l'autorité des parents fait défaut.

Dans cette nouvelle donne un sentiment collectif « l'enfance en danger » s'est fait jour. La société est inquiète pour les enfants, la figure emblématique étant celle de l'enfant martyr, souffrant et abusé. On ne peut que se féliciter qu'après une longue période d'interdits de dire, de dénis et de secrets concernant la violence faite aux enfants dans la famille ou dans les institutions, les paroles des enfants se délient et sont prises au sérieux. Cette évolution positive n'empêche pas quelques travers : le climat de soupçon qui pèse sur tout adulte qui côtoie des enfants au quotidien, l'intérêt qu'un adulte éducateur ou parent, peut porter sur les enfants peut rapidement paraître suspect ou cacher des désirs louches inavoués au point où l'on ne sait plus vraiment quelle est la bonne distance à tenir face à l'enfant. Toutefois le mérite de ce climat est celui d'attirer l'attention sur le sentiment « d'amour des enfants » dont on a longtemps fait la clé de voûte de l'éducation, d'amener les éducateurs à élaborer ce lien à l'enfant et à pratiquer avec plus de réflexivité.

La mass-médiatisation des violences subies par les enfants et l'horreur qu'elle suscite entrent en résonance avec la quasi-universalité du fantasme de fustigation d'un enfant attaché à la prime enfance (« un enfant est battu » Freud). Fantasme qui fait campagne sur les horreurs de la pédophilie. Le climat de soupçon dans lequel nous sommes pris actuellement est sans doute en lien étroit avec ce fantasme inconscient universel mais aussi avec ce nouveau rapport à l'enfant étayé sur des savoirs scientifiques, tel qu'il s'est déployé ces dernières décennies dans la société. L'enfant occupe une place sans précédent dans notre société. A l'hyper-sollicitude éducative viendrait répondre une méfiance généralisée.

Des programmes de prévention peuvent participer de ce climat de doute vis à vis des intentions des adultes, ainsi en peu de temps les barrières qui protégeaient la vie privée se sont abaissées et les dénonciations sont de mise. Les secrets et la loi du silence sont rompus avec son ardente obligation de parler et ce message est calé sur le discours éducatif hérité d'une vulgarisation de la psychanalyse. Le fait est que sont donc confondus la « parole de révélation » (l'aveu, à coloration judiciaire ou policière) et « la parole d'élaboration » (le dévoilement - thérapeutique). Cette approche réaliste de l'enfant en danger peut englober le sujet à une position de victime. Or la recherche de l'aveu ou du témoignage surdétermine le modèle d'écoute et fait peu de cas de la vérité psychique de chacun. Ce, alors que la psychanalyse depuis Freud nous enseigne que l'enfant n'est pas passif psychiquement, même confronté aux pires expériences, il n'est pas tout entier pris dans le réel de ces événements, qu'il les organise activement dans sa réalité psychique (ce que Boris Cyrulnik évoque sous le nom de résilience).

Cette analyse même si elle ne récuse pas les dommages subis par certains enfants, n'en ouvre pas moins une autre perspective celle du rebond possible d'un sujet face au malheur. Plus largement encore, elle nous laisse entrevoir combien le devenir subjectif et social des individus ne peut être assignable à une causalité linéaire.

A VENIR, A NOTER

Organisées par le CRIAVS :

Renseignement et inscription : 05.61.14.90.10

criavs.mp@ch-marchant.fr

Matinée « Etude de cas », destinée aux psychologues, au CRIAVS

De 9h15 à 12h, les jeudis

- 7 Octobre 2010
- 4 Novembre 2010
- 2 Décembre 2010
- 6 Janvier 2011
- 3 Février 2011
- 3 Mars 2011
- 7 Avril 2011
- 5 Mai 2011

Réunions cliniques infirmières, au CRIAVS

De 9h à 12h, les jeudis

- 23 Septembre 2010
- 28 Octobre 2010
- 25 Novembre 2010
- 27 Janvier 2011
- 24 Février 2011
- 31 Mars 2011
- 28 Avril 2011
- 26 Mai 2011
- 30 Juin 2011

Les objectifs de ces matinées sont à partir de cas cliniques, de :

- Valoriser les acquis cliniques infirmiers et d'optimiser les compétences du soignant dans l'accompagnement thérapeutique des auteurs de violences sexuelles
- Sensibiliser à l'utilisation d'outils techniques dans le cadre de la prise en charge et l'accompagnement d'auteurs de violences sexuelles adultes et mineur

A VENIR, A NOTER

Matinées d'échanges pluridisciplinaires, au CRIAVS

De 9h à 12h30, les mercredis

- 22 Septembre 2010 : « *Prédictivité... Prévention de la récidive* »
- 24 Novembre 2010 : « *Responsabilité, Irresponsabilité : peut-on toujours répondre de ses actes ?* »
- 26 Janvier 2011 : « *Réitération des faits : rechute, récidive, répétition...*»
- 23 Mars 2011 : « *Intervenir pour prévenir...* »
- 25 Mai 2011 : « *Professionnels responsables... ?* »

Ces matinées s'adressent aux professionnels des différents champs d'activité (judiciaire, sanitaire, pénitentiaire, socio-éducatif...) amenés à prendre en charge des auteurs de violences sexuelles.

L'entrée est libre, n'impose pas de participer à toutes les séances. Cependant l'inscription préalable est indispensable compte tenu du nombre de places limitées.

Les objectifs de ces matinées :

- Aider les professionnels à se repérer dans les dispositifs de traitements judiciaires et sanitaires des auteurs de violences sexuelles et de situer les champs de compétences de chacun des acteurs de la prise en charge.
- Améliorer l'aisance des professionnels par le partage d'expériences pratiques et de réflexions de différents acteurs de terrain
- Développer les échanges interprofessionnels, interservices et interinstitutionnels

LES FORMATIONS :

Mardi 23 novembre 2010 : journée d'étude et de conférence «**Autour de l'inceste** » à l'auditorium du Centre Hospitalier

Gérard Marchant. à Toulouse. Renseignements et inscriptions : 05-61-14-90-10

Les 6 .7 Décembre 2010 et le 21 Février 2011 : « *Outil d'évaluation et d'accompagnement clinique pour la prise en charge d'auteurs de violences sexuelles*» **QICPAAS** » *Questionnaire d'Investigation Clinique Pour Auteurs d'Agressions Sexuelles* »

Le public concerné :

- Psychologues, Psychiatres, Infirmiers et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire.
- Professionnels de santé ou du champ éducatif exerçant en structure médico-sociale.

L'objectif de cette formation est de permettre aux participants d'acquérir les principes de base d'une méthodologie d'évaluation clinique et médiation thérapeutique, à partir du Questionnaire d'Investigation Clinique pour les Auteurs d' Agressions Sexuelles.

A VENIR, A NOTER

Les 18.19 et 20 Avril 2011 : « *Prise en charge sanitaire des Auteurs de Violences Sexuelles* »

Le public concerné :

- Psychologues, Psychiatres, Infirmiers et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire.
- Professionnels de santé ou du champ éducatif exerçant en structure médico-sociale.

L'objectif de cette formation est de permettre aux participants de :

- Repérer les particularités de l'accompagnement thérapeutique des auteurs de violences sexuelles
- Situer leur intervention auprès des auteurs d'agressions sexuelles en termes déontologique et éthique
- Accéder à des supports théoriques variés concernant les auteurs d'agressions sexuelles
- Acquérir les principes de base d'une méthodologie d'évaluation clinique et de médiation thérapeutique
- Amener les soignants à identifier, à développer et à mobiliser leurs ressources professionnelles dans ce type de prise en charge
- Améliorer l'aisance des professionnels par le partage d'expériences pratiques

Les 17 .18 Janvier et 9 Mai 2011 : « *Outils d'évaluation et d'accompagnement clinique : Historiogramme et Génogramme* »

Le public concerné par cette formation :

- Psychologues, Psychiatres, Infirmiers et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire.
- Professionnels de santé ou du champ éducatif exerçant en structure médico-sociale.

L'objectif de cette formation est de permettre aux participants de :

- Acquérir la méthodologie, approfondir les concepts et les outils du Génogramme et de l'Historiogramme.
- Repérer comment et quand introduire le Génogramme et Historiogramme dans la relation d'aide
- Mener des entretiens individuels avec le support du Génogramme et Historiogramme.
- Repérer :
 - o à travers le Génogramme des répétitions et/ou des mécanismes transgénérationnels de reproduction, l'existence de secrets dans le système familial
 - o A travers l'Historiogramme : visualiser, recenser et analyser (donner un sens clinique) les répétitions
- Affiner sa capacité d'évaluation clinique à partir du Génogramme

A VENIR, A NOTER

Du 7 au 11 Février 2011 : « Regards croisés autour de l'agression sexuelle »

La formation est destinée à tout professionnel de santé (psychiatre, médecin généraliste, psychologue, psychomotricien, infirmier, assistante sociale...) ou des champs socio-éducatif et judiciaire, amenés à prendre en charge des sujets auteurs de violences sexuelles.

L'objectif de cette formation est de permettre aux participants de :

- Aider les professionnels à appréhender le phénomène de l'agression sexuelle à travers une lecture sociologique et historique
- Aider les professionnels à se repérer dans les dispositifs de traitements judiciaires et sanitaires des auteurs de violences sexuelles
- Permettre aux professionnels de différents champs de situer leur action en terme déontologique et éthique
- Accéder à des supports théoriques variés (judiciaires, criminologiques, psychiatriques, psychanalytiques...) concernant les auteurs de violences sexuelles.
- Améliorer l'aisance des professionnels par le partage d'expériences pratiques de différents acteurs de terrain

Toutes les formations proposées par le CRIAVS sont gratuites, et peuvent s'inscrire dans le cadre de la formation continue.

Ici...

23 Septembre 2010 : « Baignes d'enfants » campagnes médiatiques XIXe-XXe conférence organisée par ERASME, salle Le Sénéchal, Toulouse

Renseignements : 05.61.19.27.60

www.erasme.fr

24 Septembre 2010 : IIIème Journée d'échanges et de réflexion de ResAdo 82

« **Parcours de vie, traumatismes et narrativité** », à Montauban

Renseignements : 05.63.21.70.30

25 Septembre 2010 : Colloque Espace Analytique organisé par l'Association de Formation Psychanalytique et de Recherches :

« **De l'amour à la haine des mères** »

Renseignement et Inscriptions : Secrétariat- Dr Monique Lauret, 30 Rue Croix Baragnon, 31000 Toulouse

A VENIR, A NOTER

7 octobre 2010, 20h : Innocence en Danger Toulouse propose un documentaire suivi d'un débat : « **Le fichier de la honte** ».

Salle du Sénéchal, 17 rue de Rémusat, Toulouse

Entrée gratuite

14 et 15 Octobre 2010 : Journées Nationales ARTAAS :

«**Spécificité(s) des traitements des Auteurs d'Agressions Sexuelles ?**»

Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil -133 Route de Narbonne- Toulouse

Renseignements et Inscriptions : 06.10.04.69.83

www.artaas.org

15 et 16 Octobre 2010 : XVIIème Carrefour Toulousain

« **Violences chaudes Violences Froides** », à Toulouse

Renseignements : 05.61.74.23.74

www.carmed.fr

16 Octobre 2010 : 15^{ème} Journée scientifique de l'Association Scientifique des Psychiatres Libéraux de Midi-Pyrénées

« **GENIE, FOLIE, CREATIVITE** », Salle des Colonnes à l'hôtel Dieu Saint Jacques, à Toulouse

Contacts : Frédérique MASSAT, 3 Place Clémence Isaure, 31320 CASTANET- TOLOSAN

18 et 19 Octobre 2010 : 21^{èmes} Journées Nationales de l'Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire et des Unités pour Malades Difficiles : « **Le Temps** »

Montpellier-Faculté des Sciences

Renseignement et Inscription : 04.67.33.85.77

criavs.lr@gmail.com

Ailleurs...

27 et 28 Septembre 2010 : 59^{èmes} Journées Nationales de Formation Continu « **Quels dispositifs pour quelle psychiatrie ? Du sanitaire au social : différences et convergences** » au Grand Palais de Lille

Renseignements : 01.45.96.06.36

www.croixmarine.com

Samedi 2 Octobre 2010 : L'Association Internationale des Victimes de l'Inceste propose un Congrès International « **Briser le Silence de l'Inceste** »

Espace Reuilly, Paris

Renseignements : 01.48.93.25.96

<http://aivi.org/congres>

A VENIR, A NOTER

Mardi 5 Octobre 2010 : Journée Psychiatrie « **Traitement pharmacologique des auteurs de violence sexuelle : de la castration à la gestion des pulsions sexuelles** » organisé par le CRISAVS, l'URSAVS et le CHRU

Faculté de Médecine, Lille

Renseignements : 03.20.44.44.35

8, 9 et 10 octobre 2010 : L'association LOGOS propose : « **Soigner et Gouverner** » séminaire animé par Pierangelo DI VITTORIO au Château de Jau à Cases de Pène (66)

www.logos66.com

Du 6 au 9 Octobre 2010 : 29^e Journées de la Société de l'Information Psychiatrique « **Psychiatrie publique : entre norme et liberté** » au Palais des Congrès de Nancy

Renseignements et inscription : 03.21.08.15.25

22 Octobre 2010 : le Collège International de l'Adolescence et le Laboratoire de Psychologie Clinique et de Psychopathologie - Paris Descartes organise un congrès : « **Prise de risque et adolescence** »

Espace Reuilly- Paris

Renseignements : 06.60.42.82.25

www.cila-adolescence.com

09 et 10 Novembre 2010 : 12^e Congrès National des Observatoires Régionaux de la Santé « **Territoire et santé des populations** » Centre des Congrès, Lyon

www.congresors-territoiresante.fr

15, 16, 17 Novembre 2010 : XV^e Journée d'Etude de Pratiques Sociales « **Quelle (s) clinique(s) pour l'intervention sociale et médico-sociale aujourd'hui ?** »

Centre International d'Etudes Pédagogiques, 1 Avenue Léon Journault- 92310 Sèvres

Renseignements : 06.45.90.67.61

www.pratiques-sociales.org

Du 17 au 20 Novembre 2010 : Congre Français de psychiatrie- 2^eème édition- « **Psychiatrie : inventer l'avenir** »

Centre des Congrès, Lyon

www.congresfrançaispsychiatrie.org

19 et 20 Novembre 2010 : L'Association de Recherche Clinique sur l'Adolescence propose « **Rencontre d'Internet à l'Adolescence** »

Forum des Pertuis- La Rochelle

Renseignements : 05.46.95.15.70

3 Décembre 2010 : La Clinique Universitaire de Psychiatrie et de Psychologie Médicale et le CRIR-AVS de la région PACA Corse, propose une journée « **Apport des neurosciences au confluent de la psychiatrie et de la justice** »

CHU de la Timone / Amphi HA1

Renseignements : 04.91.83.90.33

C.R.I.A.V.S

7, rue du Colonel Driant 31400 TOULOUSE

Tél : 05 61 14 90 10 / 05 61 14 90 11

Fax : 05 62 17 61 22

Courriel : criavs-mp@ch-marchant.fr